

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

ANNEE 1966 - N°490/PR/MSPAS

OBJET : Erection de  
l'hôpital de Cotonou  
en Centre National Hospitalier.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

ARTICLES :  
4  
des 8  
5  
4  
4  
2  
1  
: 10  
AA 1  
c. 1

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
  - VU le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
  - VU les nécessités du service ;
  - SUR la Proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
- LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

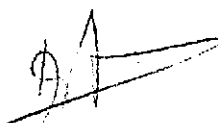
DECRETE :

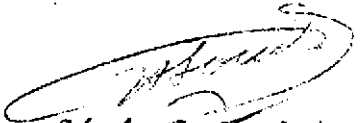
ARTICLE 1er - L'hôpital de Cotonou est érigé en Centre National Hospitalier.

ARTICLE 2 - Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'application de ce décret qui sera appliqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 décembre 1966

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

  
Dr. D. BADARCU

  
Général Christophe SOGLO